Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20261012-2026DCM074-DE

Commune de Plouarzel
Ti ker Plouarzhel
Département du Finistère
Penn ar Bed

Date de convocation : 5/10/2026
Date d'affichage : 5/10/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six
le douze octobre
à vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur André TALARMIN, doyen.

Présents : M. Talarmin, Mme Conq, Mme Evain, M. Batany, Mme Chentil, M. Cloitre, Mme Hoarau, M. Provotal, M. Roudaut, M. Jezequel, Mme Lannuzel, Mme Jestin, M. Petton ; Mme Bouvier, M. Jestin, , M. Berthou, , Mme Dulchain, Mme Viala, Mme Drezen, M. Le Coz, Mme Bescond

Absents représentés : M. Patrice Leguet qui a donné pouvoir à Mme Monique Hoarau ; Mme Floriane Kerdranvat qui a donné pouvoir à M. Sébastien Berthou, M. Le Bris qui a donné pouvoir à M. Ronan Jézéquel, Mme Deroo qui a donné pouvoir à Mme Clarisse Viala, M. Quemeneur qui a donné pouvoir à M. Talarmin

Absents : , M. Bourles

Secrétaire : Eric Roudaut

2026DCM074	**MARCHÉS D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET VITRERIE**

Exposé :
Deux appels d'offres concernant l'entretien des bâtiments communaux et la vitrerie ont été lancés fin septembre 2026.
La remise des offres a été fixée au 26 octobre 2026.
Le marché concerne l'entretien des bâtiments suivants :

- École de Trezien
- Maison de l'enfance
- Crèche
- Maison France services
- Espace Tud ha bro
- Office du tourisme
- Mairie
- Complexe polyvalent

Délibération :
Considérant la nécessité d'attribuer les marchés début novembre afin de programmer le début des interventions au 1er janvier 2027 et le transfert éventuel du personnel dans de bonnes conditions,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à :

- Donner pouvoir à M. le Maire pour attribuer les marchés aux entreprises sélectionnées par la commission d'appel d'offres ;
- Donner pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Information sera donnée au conseil municipal lors de la réunion de conseil municipal suivant la décision.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20261012-2026DCM074-DE

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Plouarzel les mêmes jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme du Registre des Délibérations.

Le Maire,
André TALARMIN.

Certifié exécutoire	La présente délibération peut fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.